



L'animation en PACA : un champ économique très dynamique

PAR HUBERT AMARILLO

RESPONSABLE DE LA MISSION RÉGIONALE
D'OBSERVATION DE L'EMPLOI, DE LA
FORMATION ET DE L'INSERTION
PROFESSIONNELLE DES MÉTIERS DU SPORT
ET DE L'ANIMATION.

En région PACA, au cours des décennies 80 et 90, le champ économique "conventionnel" de l'animation a presque doublé ses effectifs salariés privés, du fait de la création de nombreux établissements, essentiellement associatifs. Entre 1990 et 1999, ce dynamisme a été favorable à la croissance des emplois d'animateur socioculturel et d'éducateur sportif, métiers centraux de la "famille professionnelle" animation. Le niveau général de formation de ces métiers s'est élevé entre les deux derniers recensements. Plus largement, les perspectives de renouvellement des catégories professionnelles intermédiaires et supérieures, et les niveaux de diplôme permettant d'y accéder, apparaissent contrastés selon les secteurs d'activités composant le champ économique de l'animation.

Il est couramment rappelé que les secteurs de l'animation, et plus largement les activités liées aux loisirs, sont en pleine effervescence et représentent un potentiel d'emploi amené à poursuivre son développement. Cette réalité restait néanmoins méconnue à l'échelon régional. Nous présentons ci-après les principaux résultats d'une étude basée sur les données de l'appareil statistique, relative à l'emploi, aux qualifications et au marché du travail dans ces secteurs en région Provence - Alpes - Côte d'Azur.

ENTRE 1982 ET 1998, EN RÉGION PACA, LES EFFECTIFS SALARIÉS PRIVÉS DU CHAMP ÉCONOMIQUE CONVENTIONNEL DE L'ANIMATION ONT DOUBLÉ

La difficulté préalable à toute approche des activités de l'animation tient à la fois à la définition de leur contenu et à celle des contours du champ économique qu'elles recouvrent. Au sens strict, l'animation peut se définir comme un ensemble de pratiques visant à "l'autonomisation, au développement personnel et à la socialisation de

groupes d'individus, à partir d'activités sportives, culturelles, artistiques ou scientifiques". Cette définition mérite d'être élargie, si l'on considère que, de plus en plus, la fonction d'animation s'est aussi inscrite dans des démarches d'occupation, d'éducation, de médiation, ou encore de prévention et d'orientation sociales. Les métiers relatifs à ces démarches sont nécessairement transversaux à un grand nombre de secteurs (action sociale, culture, loisirs de proximité, enseignement...) et de types d'établissements (structures publiques ou parapubliques, structures privées associatives et commerciales).

Cependant, les nomenclatures statistiques existantes ne permettent pas de repérer de façon exhaustive et précise ces activités. Le "champ économique de l'animation socioculturelle et sportive" est d'abord appréhendé ici à partir des établissements relevant des secteurs d'activité mentionnés par la convention collective nationale de l'animation socioculturelle (CCN ASC), soit au total treize secteurs. C'est ce que nous appelons le "champ économique conventionnel". Ces secteurs sont définis par les codes de la Nomenclature d'Activités Française élaborée par l'INSEE (NAF 700). Certains codes sont plutôt spécifiques de l'animation socioculturelle (première partie du tableau page suivante), et d'autres sont par définition répartis sur plusieurs branches.

Il est entendu que tous les établissements, appartenant à ce que nous nommons le "champ économique conventionnel", n'ont pas nécessairement l'animation comme objet social. Mais, lorsque le métier de l'entreprise repose sur l'animation (sportive, socioculturelle, touristique ou autre), cette entreprise appartient généralement à l'un des secteurs mentionnés ci-dessus.

De surcroît, la concentration d'emplois "d'animateurs socioculturels et de loisirs" et de "moniteurs et

LES SECTEURS DE L'ACTION SOCIALE, SOCIO-ÉDUCATIVE ET DES SERVICES DE LOISIRS, QUI COMPOSENT LA MAJEURE PARTIE DE CE QUE NOUS APPELONS LE CHAMP ÉCONOMIQUE "CONVENTIONNEL" DE L'ANIMATION, ONT EN COMMUN DE FAIRE APPEL AUX MÉTIERS DE L'ANIMATION.



L'animation en PACA : un champ économique très dynamique

éducateurs sportifs² dans les établissements relevant de ces secteurs constitue un indicateur significatif d'une correspondance forte entre les activités de l'animation et le champ conventionnel ainsi défini. Mais ces deux catégories d'emploi se retrouvent de plus en plus hors du champ conventionnel, dans

professionnelles "administration" (emplois de cadre administratif, de secrétaire...) et "technique" (emplois de maintenance, par exemple).

Au total, au 31 décembre 1998, le "champ conventionnel" regroupait 54 000 salariés, soit 7,6 % de l'emploi salarié tertiaire en région. Les femmes représentaient deux salariés sur trois. Portés par une forte dynamique de création d'établissements, essentiellement associatifs, les effectifs de ce champ conventionnel ont presque doublé entre 1982 et 1998. Sur cette période, leur taux de croissance annuel moyen a été de 4,2 %, contre seulement 1 % en région, tous secteurs confondus.

Le poids économique et la combinaison sectorielle du champ économique conventionnel sont contrastés selon les territoires infra - régionaux. La zone de moyen pays³ et celle de la basse vallée du Rhône⁴, sont moins bien dotées en activités récréatives et sportives, et parfois associatives, que les autres territoires régionaux. La vocation touristique du littoral et de la montagne est certes confirmée, mais elle s'accompagne aussi d'une forte présence d'activités associatives ou de certains établissements sanitaires et sociaux employeurs d'animateurs.

Quant aux établissements privés des secteurs situés hors du "champ conventionnel", ils ont connu une augmentation de leurs effectifs encore plus forte que celle du champ conventionnel. Ce contexte est favorable à l'emploi de professionnels de la "famille animation".

Codes NAF	Intitulé des activités	Effectif salarié privé en 1998	Variation 82 / 98 (en %)
Activités plutôt spécifiques de l'animation socioculturelle			
55.2 A	Auberges de jeunesse et refuges	135	+ 37
55.2 E	Autres hébergements touristiques	3 754	+ 3
80.4 D	Enseignements artistiques et autres activités éducatives	3 580	- 42
85.3 G	Crèches et garderies d'enfants	3 437	+ 309
92.5 A	Gestion des bibliothèques	n. s.*	n. s.*
92.5 C	Gestion de patrimoine culturel	395	+ 153
92.5 E	Gestion de patrimoine naturel	52	+ 206
Activités plutôt réparties sur plusieurs branches			
91.3 E	Autres formes associatives non classées ailleurs	21 194	+ 207
85.3 K	Autres formes d'action sociale	12 826	+ 101
92.3 D	Gestion de salles de spectacle	1 567	+ 87
92.6 A	Gestion d'installations sportives	1 408	+ 185
92.6 C	Autres activités sportives	4 845	+ 312
92.7 C	Autres activités récréatives	797	+ 900
Total champ économique conventionnel		53 990	+ 93

Source : UNEDIC - données au 31/12 - traitement ORM
(n. s.* : non significatif : ce secteur comprend essentiellement des emplois publics non couverts par l'UNEDIC)

des secteurs ayant développé des activités relevant de l'animation. C'est le cas dans l'action sociale (accueil des enfants handicapés et en difficulté, accueil des personnes âgées, etc.) et dans l'enseignement public.

Ces deux catégories d'emplois cernent bien les métiers centraux de la "famille professionnelle animation", qui comprend aussi des coordonnateurs de programmes, des agents de développement ou encore des animateurs - médiateurs. Les établissements du "champ conventionnel" emploient aussi des salariés relevant des familles

ANIMATEURS SOCIOCULTURELS ET ÉDUCATEURS SPORTIFS : MONTÉE EN PUISSANCE ET ÉLÉVATION DU NIVEAU GÉNÉRAL DE FORMATION DES MÉTIERS "CENTRAUX" DE L'ANIMATION

En mars 1999, 16 000 personnes ont été recensées comme animateurs ayant un emploi en région PACA. 52,5 % d'entre eux sont des animateurs socioculturels (8 400 emplois) et 47,5 % des éducateurs sportifs

LES ÉTABLISSEMENTS DE CE CHAMP ÉCONOMIQUE
EMPLOI DES SALARIÉS DE TROIS GRANDES
FAMILLES PROFESSIONNELLE : ANIMATION,
ADMINISTRATIVE ET TECHNIQUE.

EN 1999, 8 400 PERSONNES ONT ÉTÉ RECENSÉES
COMME "ANIMATEURS SOCIOCULTURELS" ET 7 600
COMME "MONITEURS ET ÉDUCATEURS SPORTIFS".

	1990			1999			Variation 90 / 99 (%)		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Educateur sportif	3 312	1 148	4 460	5 519	2 095	7 614	+ 66,6	+ 82,5	+ 70,7
Anim. Sociocult.	1 560	2 424	3 984	2 868	5 540	8 408	+ 83,8	+ 128,5	+ 111
Total	4 872	3 572	8 444	8 387	7 635	16 022	+ 72,1	+ 113,7	+ 89,7

Source : INSEE - RP au lieu de travail par CSP en 1990 et 1999 - traitement ORM

(7 600 emplois). La décennie 90 a assisté à la montée en puissance de ces métiers en région. Si entre 1982 et 1990 leur croissance était de 47 %, entre 1990 et 1999 elle a été presque deux fois plus élevée (+ 89,7 %). La féminisation de l'emploi a progressé, en particulier chez les animateurs socioculturels, où les femmes représentent deux professionnels sur trois en 1999. Au total, avec en moyenne près de 36 animateurs pour 10 000 habitants contre 26 pour la France entière, la région est particulièrement bien dotée en services liés à l'animation.

L'emploi a aussi fortement progressé dans les collectivités territoriales au cours de la décennie, et un emploi d'animateur sur quatre relève aujourd'hui de ces employeurs. Composée en majorité d'éducateurs titulaires de catégorie B (1 222 emplois sur un total de 1 598 au 31/12/1999⁶), la filière sportive présente des perspectives de qualification et d'emploi nettement plus favorables que celles de la filière animation (2 176 emplois au total⁶). En effet, celle-ci est principalement composée de postes de catégorie C, souvent précaires.

Le niveau de formation (diplôme détenu) s'élève chez ces deux catégories professionnelles.

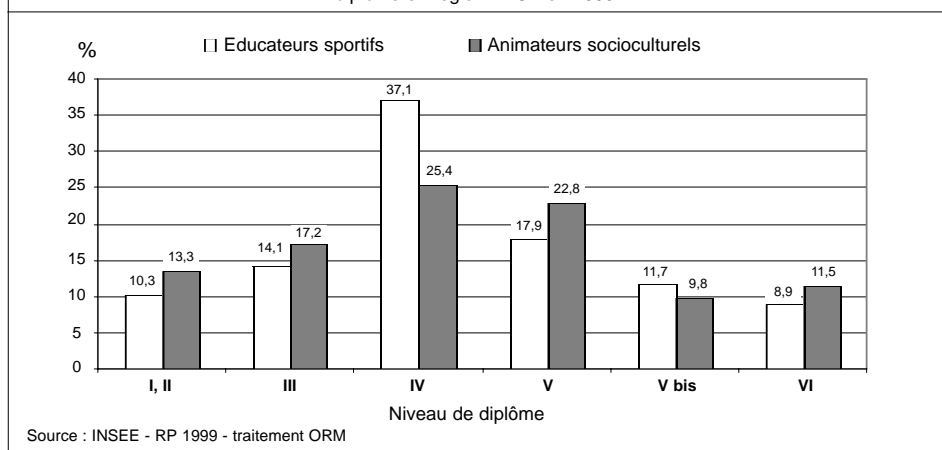
En 1999, 61,5 % des éducateurs sportifs et 55,9 % animateurs socioculturels sont titulaires d'un diplôme au moins égal au Bac (niveau IV)⁷. Le rôle pivot du niveau IV est consolidé chez les sportifs (37,1 % des diplômés en 1999 et déjà 35 en 1990). La part des diplômés de l'enseignement supérieur a augmenté dans les deux catégories. Mais la progression a été plus forte chez les animateurs socioculturels, dont 30 % détiennent aujourd'hui un diplôme de l'enseignement supérieur. Néanmoins, chacune de ces deux catégories compte une part importante d'actifs peu diplômés (niveaux V bis et VI).

En 1999, 68,9 % des animateurs socioculturels en situation d'emploi ont moins de 40 ans, et cette proportion a peu évolué depuis 1990 (70,2 %). En revanche, la proportion d'éducateurs sportifs âgés de moins de 40 ans a sensiblement diminué entre les deux recensements (63,6 % en 1999 contre 69,5 % en 1990), ce qui indiquerait une tendance à poursuivre plus longtemps une carrière dans leur profession.

LE MARCHÉ DU TRAVAIL : UNE OFFRE D'EMPLOI ABONDANTE MARQUÉE PAR LA PRÉCARITÉ DES CONTRATS

Sur le marché du travail, les animateurs bénéficient d'une offre d'emploi abondante. Le ratio offres d'emploi / demandes d'emploi est nettement plus élevé pour les animateurs (par exemple : 60,6 % chez les sportifs) que pour l'ensemble des métiers en région (37,1 %). La part des postes d'animateur

Répartition des emplois d'éducateur sportif et d'animateur socioculturel par niveau de diplôme en région PACA en 1999



généraliste (de l'animateur occasionnel en centre de vacances à l'animateur coordonnateur d'activités dans un équipement culturel) s'élevait à 54 % de ces offres, celle des animateurs sportifs à 27 % et celle des animateurs spécialistes d'activités culturelles et techniques (arts plastiques, informatique, etc.) à 19 %. Cette offre est cependant marquée par l'extrême précarité des contrats (moins d'un CDI pour dix contrats) et par la prépondérance des emplois aidés (50 % des offres).

Dans ces conditions, les animateurs sortent rapidement du chômage (en particulier les éducateurs sportifs) mais pour une durée provisoire. La part des jeunes de moins de 26 ans et des "primo-demandeurs" parmi les demandeurs d'emploi est régulièrement plus faible en région qu'au niveau national.

LES PERSPECTIVES DE RENOUVELLEMENT DES QUALIFICATIONS

Le renouvellement des emplois d'éducateurs sportifs et d'animateurs socioculturels : vers une meilleure lisibilité des liens entre formation et emploi ?

Pour une partie importante des actifs, l'accès à l'emploi s'effectue encore sans formation professionnelle spécifique. Ainsi, au niveau national, selon l' "Enquête Emploi"⁸ de l'INSEE, seuls 12 % de la famille professionnelle des "moniteurs et animateurs culturels et sportifs" étaient issus de formations spécialisées dans le domaine de la culture, du sport et des loisirs. La grande majorité (58 %) avait suivi un parcours d'enseignement général ou technologique (30 %). Ces profils de formation très diversifiés contribuent à la faible lisibilité des liens entre spécialités de formation et spécialités d'emploi. L'insuffisance de l'offre de formation et celle de la formation continue en sont peut-être une explication. Les voies d'accès à ces professions apparaissent donc multiples.

En outre, on n'observe pas de correspondance générale entre des niveaux de formation et des niveaux de qualification des emplois. Les données

ENTRE LES DEUX DERNIERS RECENSEMENTS, LE NIVEAU GÉNÉRAL DE FORMATION S'EST ÉLEVÉ DANS LES DEUX CATÉGORIES PROFESSIONNELLES : 61,5 % DES ÉDUCATEURS SPORTIFS ET 55,9 % DES ANIMATEURS SOCIOCULTURELS DÉTENAIENT UN DIPLÔME STRICTEMENT ÉQUIVALENT OU SUPÉRIEUR AU BAC EN 1999.

Répartition des offres d'emploi d'animateurs (généralistes ; spécialistes d'activités culturelles et techniques ; spécialistes d'activités sportives) parmi les six premiers secteurs recruteurs en 2000	
Secteurs d'activités	Nombre d'offres
Autres hébergements touristiques	638
Autres formes d'action sociale	290
Autres formes associatives	2 109
Autres activités sportives	967
Autres activités récréatives	164
Administration publique générale	679
Total six premiers secteurs recruteurs	4 847

Source : DRANPE PACA 2000 - traitement ORM

COMPARÉS À L'ENSEMBLE DES MÉTIERS EN RÉGION, CES DEUX PROFESSIONS BÉNÉFICIENT D'UNE OFFRE D'EMPLOI ABONDANTE, CEPENDANT MARQUÉE PAR LA PRÉDOMINANCE D'EMPLOIS PRÉCAIRES ET AIDÉS.

LA PROFESSION D'ÉDUCATEUR SPORTIF, ET SURTOUT CELLE D'ANIMATEUR SOCIOCULTUREL SE CARACTÉRISENT ENCORE PAR UNE DIVERSITÉ DE NIVEAUX ET DE SPÉCIALITÉS DE FORMATION PERMETTANT L'ACCÈS À L'EMPLOI.

DANS LES "ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES, CULTURELLES ET SPORTIVES", L'ACCÈS AUX EMPLOIS DE PROFESSIONS INTERMÉDIAIRES ET DE CADRES DEVAIT ENCORE RESTER ASSEZ OUVERT À DES PERSONNES PEU DIPLÔMÉES. LE SECTEUR ASSOCIATIF GÉNÉRALISTE (ACTION SOCIALE ET SOCIO-ÉDUCATIVE) SERAIT DAVANTAGE OUVERT À L'EMBAUCHE DE PERSONNES DE NIVEAU SUPÉRIEUR DE FORMATION.

du dernier recensement ont fait apparaître que ces deux professions ne sont pas construites autour d'un niveau de formation homogène. Au cours de la décennie 90, on aurait assisté à une polarisation de la profession d'animateur socioculturel - et à un moindre degré de celle d'éducateur sportif - en trois groupes nettement distincts : actifs peu qualifiés, actifs détenteurs de qualifications intermédiaires, et professionnels hautement, voire très hautement formés. Des enquêtes de terrain régionales, de même que les résultats du Contrat d'Etude Prospective de l'Animation Socioculturelle à l'échelle nationale, montrent d'importants écarts de niveau de formation et de diplôme pour des types d'emploi comparables. Ainsi, un emploi de "coordonnateur de programme d'animation" pouvait être occupé par une personne ayant un diplôme allant du niveau IV au niveau II ou I. L'appareil de formation devrait orienter ses actions pour répondre à cette diversification des niveaux de qualification et des catégories d'emploi dans ces deux métiers.

Au total, l'organisation des liens entre formation et emploi est loin d'être généralisée à l'ensemble du champ professionnel.

Les perspectives d'évolution de la structure d'ensemble de l'emploi du champ économique conventionnel de l'animation

Les perspectives de renouvellement des emplois par grandes catégories socioprofessionnelles (dirigeants et cadres, professions intermédiaires, employés, ouvriers) sont analysées dans deux grands ensembles de secteurs comprenant la quasi totalité des activités de l'animation : les "autres activités récréatives, culturelles et sportives"⁹ et les "activités associatives"¹⁰.

De nombreux employeurs (dont les collectivités territoriales), devraient maintenir une demande

importante de qualifications de base, exigeant des compétences simples en termes de conception et d'encadrement des activités. Il s'agit d'animateurs occasionnels détenant des compétences de niveau brevet fédéral ou BAFA, d'assistants d'animation, etc. Les employeurs des secteurs de l'animation sont aussi à la recherche de qualifications ouvrières (par exemple : agents de maintenance d'installations sportives) et d'employés, dont le niveau de diplôme est globalement plus élevé que dans les activités tertiaires en général.

Concernant les "professions intermédiaires" et les "cadres et dirigeants", les perspectives de renouvellement des emplois et celles concernant leur niveau de formation sont assez différentes selon que l'on observe les "activités récréatives, culturelles et sportives" ou le secteur associatif généraliste. Dans le premier secteur, ces catégories représentent une grande partie des effectifs salariés occupés. En effet, en 1999, les professions intermédiaires représentent 34 % de ces effectifs, et les cadres et dirigeants 30 %. On peut, assez mécaniquement, faire l'hypothèse d'une embauche importante. Mais les actifs y sont moins diplômés que dans l'ensemble des services, et se pose la question du maintien de l'ouverture du secteur à des personnes peu diplômées. La progression du niveau général de qualification dépendrait de la poursuite de la professionnalisation de ces emplois par les pouvoirs publics et par les employeurs.

Le secteur associatif, où les catégories supérieures d'emploi sont moins représentées (18 % du total de l'emploi est constitué de cadres et dirigeants), est néanmoins plus ouvert que les "activités récréatives..." à l'embauche de personnes diplômées. Porté par une dynamique de création de nombreux petits et moyens établissements, il devrait contribuer à l'emploi de professions intermédiaires qualifiées et de cadres.

BIBLIOGRAPHIE

Contrat d'études prospectives de l'animation socioculturelle, Ministère du Travail et des Affaires Sociales (DGEFP), CPNEF, Cabinet ITHAQUE, 1998.

Deuxième mission d'ingénierie régionale dans le domaine de l'animation et du sport. Programme "Nouveaux Services - Emplois jeunes", rapport DRDJS PACA, juillet 1999, Marseille.

D. FOURNIE, M. MOLINARI : Le suivi des stagiaires du sport et de l'animation socioculturelle en Provence - Alpes - Côte d'Azur, DRDJS PACA - CEREO, 1998, Marseille.

¹ Cf. Michel ROUSSEAU (1996) : *Les métiers de l'animation. Compétences et savoir faire*, in *Accueil et animation, Les Cahiers Espace*, n°58, octobre, pp. 98 - 106.

² Ces deux catégories d'emploi sont définies par la nomenclature des Professions et Catégories Socioprofessionnelle (PCS) de l'INSEE.

³ Elle rassemble les zones d'emploi de Manosque, Draguignan, Apt et Brignoles.

⁴ Elle rassemble les zones d'emploi d'Orange, Carpentras, Avignon, Châteaurenard et Arles.

⁵ Source : Enquête "Personnel des Collectivités Territoriales", INSEE PACA, 2001.

⁶ Idem.

⁷ Nomenclature des niveaux de diplôme

I, II : Diplôme universitaire de 2^e ou 3^e cycle

III : Diplôme universitaire de 1^{er} cycle, BTS, DUT ...

IV : Bac, BP, BT

V : CAP, BEP

V bis : Brevet des collèges, fin de scolarité obligatoire

VI : Aucun diplôme déclaré

⁸ Enquête Emploi, Situation en 1995 / 1996 des jeunes diplômés âgés de 18 à 35 ans, INSEE, mars 1995 et 1996, données nationales.

⁹ Comprenant, entre autres, les codes : 92.3 D, 92.5 C, 92.5 E, 92.6 A, 92.6 C, 92.7 C.

¹⁰ Comprenant, entre autres, le code 91.3 E, qui regroupe l'essentiel de l'emploi de cet ensemble d'activités.